

<p><b>D 24-50</b></p> <p><b>CONVENTION POUR LES POINTS D'APPORT VOLONTAIRE : FONDS DE CONCOURS DE NCPA.</b></p> <p>Votants : 18 Pour : 18 voix Contre : 0 voix Abstention : 0 voix</p>	<p>L'an deux mille vingt-quatre, le six mai à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle des fêtes sous la présidence de son Maire, Monsieur Olivier COLIN.</p> <p><u>Présents</u> :</p> <p>Olivier COLIN, Maire, Laurent LAEMLÉ, Olivier HOMOLLE et Dominique FROT, Adjointes au Maire, Alain BERTAUD, Alain GOSSELIN, Catherine POULAIN, Élisabeth LEGRAND, Christian MASSON, Patrick BARBA, Sylvia FLEURY, Nathalie MAHIER, Fabien DUPONT, Céline VOISIN, Didier FRAGASSI, Antoine ARIF et Patrick BLOSSE, conseillers municipaux.</p> <p><u>Absentes excusées</u> :</p> <p>Annie DUBOS : pouvoir donné à Olivier COLIN Joanna DE KERGORLAY</p> <p>Laurent LAÉMLÉ est désigné en qualité de secrétaire de séance et Nathalie VASSALIÈRE, en qualité de secrétaire auxiliaire.</p>
--	---

Olivier COLIN rappelle aux membres du conseil municipal que deux points de collecte volontaire aériens, composés de colonnes pour les emballages en verre, plastique et papier-carton, ont été installés rue des Bains sur le parking Feuillet et sur la place du marché.

Dans le cadre des travaux de requalification de l'entrée de la ville, du réaménagement du parking du marché couvert et de l'obtention de la troisième fleur du label "Villes et Villages Fleuris", la ville de HOULGATE a décidé de mettre en place un système moins bruyant, plus esthétique et moderne pour améliorer le cadre de vie de ces deux secteurs.

A cet effet, la mairie de HOULGATE a sollicité la Communauté de Communes « Normandie Cabourg Pays d'Auge » pour participer au financement de l'installation de deux points de collecte volontaire enterrés au parking Feuillet et sur la place du marché.

La fourniture des colonnes est entièrement prise en charge par la Communauté de Communes, et les travaux de génie civil et de voirie sont répartis à parts égales entre chaque entité.

La ville de HOULGATE réalise l'ensemble des travaux et la Communauté de Communes remboursera la moitié de ces prestations par le biais de fonds de concours.

Olivier COLIN présente les termes de la convention.

Le montant total du fonds de concours visé par la présente convention et versé par NCPA est estimé à 31 884 € HT à l'appui du bordereau de prix unitaires de l'accord cadre à bons de commandes pour les travaux de voirie et d'aménagements urbains.

Montant HT de l'opération : 62 600 €

Financement NCPA à 50 % : 31 300 €

Financement ville de HOULGATE à 50 % : 31 300 €

- Vu la convention relative au versement d'un fonds de concours à la Ville de HOULGATE par la Communauté de Communes « Normandie Cabourg Pays d'Auge » ;
- Vu l'article L.5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Considérant que la convention a pour objet de préciser les modalités de versement d'un fonds de concours par la Communauté de Communes Normandie Cabourg Pays d'Auge en faveur de la Ville de HOULGATE dans le cadre de travaux de voirie pour l'installation de containers enterrés Parking Feuillet et Place du marché à HOULGATE ;
- Considérant que l'objet du fonds de concours visé par la convention est de contribuer aux dépenses d'investissement réalisées par la Ville de HOULGATE dans le cadre de travaux de voirie pour l'installation de containers enterrés Parking Feuillet et Place du marché à HOULGATE,
- Considérant que ces travaux de voirie relèvent de ses attributions au titre de la compétence voirie ;

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité :

- d'approuver la convention relative au versement d'un fonds de concours à la Ville de HOULGATE par la Communauté de Communes « Normandie Cabourg Pays d'Auge » ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que toutes les pièces afférentes à ce dossier.



Olivier COLIN,  
Maire.